

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### EXTÉRIEUR :

Condolances à l'occasion de la mort de S. A. R. Madame  
la Duchesse douairière de Gênes.

### ECHOS ET NOUVELLES :

NÉCROLOGIE. — Mort de M. Jules Massenet.

AVIS ET COMMUNIQUÉS. — Lettre aux présidents des  
Sociétés musicales ;  
Avis d'enquête.

SOCIÉTÉS. — Fête internationale de natation ;

Concours de tir de la Saint-Roman ;

Bal de la Saint-Roman ;

Epreuve cycliste du Tour des deux Corniches.

### LA VIE ARTISTIQUE :

Massenet.

### VARIÉTÉS :

Les Tableaux de la Cathédrale de Monaco.

## EXTÉRIEUR

M. de Castro, Conseiller de Gouvernement pour  
les Travaux Publics, Ministre d'Etat par intérim,  
s'est rendu samedi dernier au Consulat Général  
d'Italie pour exprimer au Représentant des intérêts  
italiens dans la Principauté les condoléances du  
Gouvernement Princier à l'occasion de la mort de  
S. A. R. Madame la Duchesse douairière de Gênes.

M. le Chancelier du Consulat Général, en l'ab-  
sence de M. le chevalier Rosset, est venu lundi  
matin au Palais du Gouvernement remercier M. de  
Castro de sa démarche.

## ECHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

M. Jules Massenet, qu'un mal impitoyable  
avait, il y a quelque temps déjà, marqué pour la  
mort, vient de s'éteindre à Paris, le 13 août.

Au deuil des arts, la Principauté s'associe avec  
une cordiale émotion. Massenet n'était pas pour  
elle un étranger.

La plupart, en effet, des dernières œuvres de  
sa féconde existence avaient été créées à Monte  
Carlo, et le prestigieux souvenir de ces créations  
les avait suivies à travers le monde. La person-  
nalité de Massenet attirait, d'ailleurs, la sym-  
pathie. Tout bonne grâce et séduction, il cachait  
si bien les pointes de son ironie, très fine et très  
acérée, que ceux-mêmes qu'elles touchaient  
ne se sentaient point profondément atteints.  
L'homme avait beaucoup d'amis et, parmi tant  
de rivaux, point d'ennemis. Le maître avait  
formé une génération d'élèves et de disciples, —  
et, ajoutons-le, d'interprètes — qui, lui vivant,  
déjà lui vouaient un culte attendri.

C'est que l'œuvre de Massenet, sortie du cœur  
plus encore que d'une très riche imagination,  
est, avant tout, une œuvre de tendresse ; et non  
seulement de tendresse amoureuse, mais de cette  
tendresse mystique, qui annonce et traduit la  
fraternité profonde des hommes. Dans ce vaste  
monument musical, on devine le pressentiment,  
le frisson précurseur d'un âge moins hostile,

d'une humanité plus large, plus aimante, mieux  
unie. De *Marie-Magdeleine* au *Mage*, d'*Héro-  
diade* à *Don Quichotte*, où il s'épanouit dans un  
idéalisme ingénu, mais sublime à force de dou-  
leur résignée, ce frisson précurseur est allé pre-  
nant sans cesse de lui-même une conscience crois-  
sante et s'affirmant avec plus d'autorité. Cette  
tendresse, qui se répand dans toutes les pages de  
Massenet fut, d'ailleurs, servie par des dons  
admirables : une richesse mélodique, comparable  
à celle des maîtres italiens, un sens, propre à lui,  
de la couleur et des milieux, comme dans ces  
tableaux allemands de *Werther*, et cette mer-  
veilleuse vision historique du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui  
s'éteint, dans *Thérèse*, aux sons d'un menuet  
fané, dans l'élégance d'un automne mourant,  
aux lueurs incendiaires de la Terreur.

Massenet fut à ses heures un peintre, un histo-  
rien. Il fut surtout et toujours un psychologue.  
La mélodie, pour lui, c'est plus qu'un « état  
d'âme », c'est le personnage lui-même ; et voilà  
pourquoi les types qu'il a créés conservent, dans  
leur harmonieuse unité, une précision, une fixité  
inaltérables : *Marie-Magdeleine*, *Manon*, *Esclar-  
monde*, *Charlotte*, *Thérèse*, *Posthumia*, *Zoroastre*,  
*Jean*, *Hérode*, *Werther*, pour n'en citer que  
quelques-uns, voilà des personnages posés, des-  
sinés, sculptés avec une aussi définitive netteté  
que si le Maître les eût coulés dans le bronze.

La mélodie jouant dans son œuvre un tel rôle,  
Massenet voulut que ses personnages chantassent  
toujours. Sa subtile science harmonique ne prit  
jamais le pas sur le chant et la mélodie. Elle lui  
servit, ici, à chauffer et renforcer les tons, là, à les  
atténuer, à les estomper en nuances indéfinies,  
qui laissaient toute leur valeur aux pages déci-  
sives. La technique, en un mot, fut pour lui  
l'alliée de l'inspiration ; elle ne prétendit point à  
la gouverner.

Maître de grâce, de tendresse, de charme, unis-  
sant en lui, si l'on peut chercher en un autre art  
des comparaisons, la couleur et l'esprit d'un  
Watteau, à la lumière et à l'émotion d'un Pru-  
d'hon, Massenet ne recula point devant des  
audaces extrêmes. Il osa faire parler et mourir  
Jésus, conduire Zoroastre dans la tempête de feu,  
où s'exhale la voix de Dieu ; il entra dans le  
paradis d'Indra ; il osa davantage : faire délibérer  
le sénat romain. Ces audaces furent heureuses.

Vingt-cinq opéras, d'innombrables mélodies,  
plusieurs suites d'orchestre, d'une facture magi-  
que, — tel est le bilan d'une vie entre toutes  
laborieuse. Sans devancer le jugement de l'avenir  
sur cette œuvre prodigieuse, nous pouvons cons-  
tater, du moins, — ce qui est le premier acte  
visible de l'immortalité, — l'influence de Massenet  
sur cette pléiade de jeunes musiciens qui font le  
renaissant honneur de l'école française.

Il est permis d'affirmer que, à côté des opéras  
consacrés, comme *Manon*, *Werther*, *Thais*, il en  
est, comme *Esclarmonde*, qui, momentanément  
éloignés de la scène faute d'interprètes, y repa-  
raîtront avec un nouvel éclat. Dans la moisson d'une  
vie, la postérité fait son choix. Dans l'immense

production de Massenet, ce choix sera large. Elle  
peut affronter la justice du Temps.

En saluant, à l'heure où cette justice commence,  
tant de gloire jointe à tant de grâce et de bonté,  
nous devons rappeler les liens très particuliers  
qui unissaient à la Principauté l'illustre musicien.  
S. A. S. le Prince Albert l'honorait, on le sait,  
d'une haute sympathie, qui allait à l'homme aussi  
bien qu'à l'artiste. M. Massenet faisait au Palais  
de longs et fréquents séjours et le Prince était  
heureux de le retrouver sous la coupole de l'Insti-  
tut. Il avait reçu, le 18 février 1902, la Grand' Croix  
de l'Ordre de Saint-Charles.

Son Altesse Sérénissime, dont la pensée initiale  
et constante, depuis les débuts de Son règne, a été  
d'associer dans la Principauté la renommée des  
Arts à l'éclat de la Science, a, sur la merveilleuse  
scène de Monte Carlo, fait place à toutes les inspi-  
rations, aussi bien à l'ancienne musique italienne  
et aux œuvres les plus difficiles des jeunes écoles  
qu'aux partitions chantantes et savamment claires  
des grands maîtres contemporains. Parmi ceux-  
ci, c'est de Jules Massenet que, par le choix éclairé  
du Prince, furent données à Monte Carlo les plus  
nombreuses créations : le *Jongleur de Notre-Dame*,  
*Chérubin*, *Thérèse*, *Spada*, *Don Quichotte*, *Roma*.

On n'a pas oublié dans quelle enthousiaste ova-  
tion s'acheva la première représentation de *Roma*,  
où, au milieu des applaudissements inapaisés  
d'un public profondément ému, S. A. S. le Prince  
félicitait dans Sa loge le glorieux auteur et lui  
donnait l'accolade. Ce fut pour le Maître, dans la  
Principauté, le dernier triomphe, bientôt suivi  
d'une représentation également triomphale à  
l'Opéra de Paris.

M. Massenet a laissé, dit-on, un certain nom-  
bre d'œuvres inachevées. Cette pensée, qui ne se  
reposait jamais, ne s'est endormie que dans la  
mort. De telles vies, avec leur héritage de chefs-  
d'œuvre, lèguent aux hommes la plus noble  
leçon. L'effort acharné de l'homme de travail —  
savant ou artiste — n'a pas pour but une gloire  
égoïste ; celle-ci ne vaudrait peut-être pas tant  
de sacrifices. En partageant aux hommes leur  
temps, leur cerveau, leur cœur, ces grands tra-  
vailleurs, qui communient dans l'espace et dans  
le temps avec l'humanité toute entière, font mieux  
que l'enrichir. Ils lui apportent et lui enseignent  
les raisons nécessaires et le juste orgueil de vivre.

Les obsèques de M. Jules Massenet ont eu lieu  
samedi 17 août, à 10 h. 1/2 du matin, à Egreville.

Suivant la volonté du défunt, elles ont été  
empreintes de la plus grande simplicité. L'assis-  
tance ne comprenait que les membres de la  
famille, quelques amis et anciens élèves et la plu-  
part des habitants d'Egreville. S. A. S. le Prince  
avait chargé M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef  
du Cabinet civil, d'aller déposer en Son nom une  
couronne sur la tombe. M. Raoul Gunsbourg,  
directeur de l'Opéra de Monte Carlo — à qui le  
Maître témoignait la plus affectueuse estime —  
a remis sur son cercueil une palme en argent.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

M. de Castro, Conseiller de Gouvernement, remplaçant par intérim S. Exc. le Ministre d'Etat, vient d'adresser aux présidents de nos deux Sociétés musicales, la Lyre Monégasque et la Philharmonique, la lettre suivante :

13 Août.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, pour donner satisfaction aux réclamations formulées par certains habitants et commerçants du quartier de la Condamine, au sujet de la suppression des concerts toutes les fois que les musiques sont mises à la disposition du Comité des Fêtes, le Gouvernement Princier a cru devoir prendre les décisions suivantes :

1° Les musiques devront se faire entendre deux fois par semaine, sans que la participation de l'une d'elles à une réjouissance quelconque puisse motiver la suppression d'un concert.

2° Les concerts seront donnés en principe au kiosque de la place d'Armes ; toutefois, pour répondre à un vœu exprimé par le Comité des Fêtes, vœu qui a reçu l'approbation Souveraine, ils auront lieu :

a) sur la place du Palais dans la soirée du premier mercredi de chacun des mois de juin, juillet, août et septembre ;

b) boulevard de la Condamine, à hauteur du terrain Radziwill, le troisième mercredi (ou jeudi) et le dernier samedi (ou dimanche) de chaque mois, pendant toute l'année ;

c) à tout autre emplacement sur la demande formulée par les habitants intéressés, à l'occasion des fêtes de quartier (fêtes Saint-Roman, de Saint-Michel, etc.).

3° Les musiques devront, sans rétribution spéciale, prêter leur concours aux réjouissances organisées par le Comité des Fêtes.

4° Elles devront, sur l'ordre du Gouvernement, se mettre à la disposition des différentes sociétés ou de tout groupement autorisé.

Elles auront droit, pour ces services supplémentaires, à une indemnité spéciale qui, dans aucun cas, ne pourra être supérieure à cent francs.

En vous priant de vouloir bien m'accuser réception de cette communication, je vous serais obligé de vouloir bien préparer des propositions en vue d'assurer l'exécution des décisions qui précèdent.

Ces propositions seront examinées, en votre présence, par une Commission composée de membres du Comité des Fêtes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le Ministre d'Etat :  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

Le Maire de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Capeletti Santo à l'effet d'être autorisé à établir un atelier de menuiserie (sans machines) au n° 8 de la rue de l'Eglise.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, 19 courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet atelier, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 19 août 1912.

Pour le Maire,  
Le Conseiller, MARQUET.

C'est un très gros succès qui a couronné la fête internationale de natation organisée par la Société l'Herculis et qui s'est déroulée, le dimanche 11 août, dans le port de Monaco, devant une foule enthousiaste.

Le Gouvernement Princier était représenté à cette solennité sportive par M. Charles de Castro, conseiller aux Travaux Publics, remplissant l'intérim de Ministre d'Etat.

Dans les tribunes on remarquait les fonctionnaires, les membres du Comité des Fêtes et des Sociétés locales, les notabilités sportives de la région, au milieu desquels de nombreuses dames

apportaient la grâce de leur présence et la note claire de leurs élégantes toilettes.

Les concurrents appartenaient aux plus célèbres Sociétés sportives de France, d'Italie et de Belgique. Voici d'ailleurs la liste des engagements :

1. *Brussels Swinning-Club* (Bruxelles) : H. Meyboom, J. Pletinx, L. Willote, A. Willote, J. Rademaekers, Ch. Rademaekers, M. Weckesser, Sauvage, P. Andrieu.
2. *Nettuno* (Milan) : Elda Fama.
3. *Sporting-Club Universitaire de France* (Paris) : H. Decoin, Wenzinier, Roldes, Van Laère, Drigny, Vielledent, P. Vasseur, Beau.
4. *Genoa Cricket and Football-Club* (Gênes) : Baiardo, Semorille, Frassinetti, Massola, Sigris, Sanders.
5. *Sport-Club Italia* (Milan) : Cova, Berretta, Bellezza, Rossi.
6. *Union Sportive Phocéenne* (Marseille) : Gontard, David, Roubaud.
7. *Cercle des Nageurs de Lyon* : Vicard, Tournier, M. Eggmann.
8. *Football-Vélo-Club* (Nice) : Boglio, Malausséna, Scalaberni, Gobert, Johnston-Lavis, Michel, Bruneau, V. Lavis, Arène.
9. *Chevalier-Roze Sports* (Marseille) : R. Sorentino, J.-B. Dedieu, M. Cuomo, A. di Macco.
10. *Herculis de Monaco* : Moutier de Sigaldi, V. Destefanis, Bonelli.
11. *Union Sportive de Villefranche-sur-Mer* : Jean Vialatte, H. Giaume, Barcacci, Laurent Cignetti, Torrini, Audibert.
12. *Association Sportive de Cannes* : Julien Froment.
13. *Gymnaste-Club de Nice* : Arnaud, Bréard.

Les épreuves, chaudement disputées, ont donné lieu aux résultats suivants :

## 100 mètres handicap (17 partants)

1<sup>re</sup> Série

- 1<sup>er</sup>, Beretta (17" de retard), Sport-Club Italia, Milan.
- 2<sup>e</sup>, Sorrentino (6" de retard), Chevalier Roze Sports.
- 3<sup>e</sup>, Frassinetti (12" de retard), Genoa Cricket and Football-Club, Gênes.

2<sup>e</sup> Série

- 1<sup>er</sup>, Semorille (12" de retard), Genoa Cricket and Football-Club, Gênes.
- 2<sup>e</sup>, A. Willote (21" de retard), Brussels Swimming Club.

3<sup>e</sup> Série

- 1<sup>er</sup>, A. Vialatte (13" de retard), Union Sportive de Villefranche.
- 2<sup>e</sup>, De Sigaldi (9" de retard), Herculis de Monaco.

4<sup>e</sup> Série

- 1<sup>er</sup>, Bayardo (19" de retard), Genoa Cricket and Football-Club.
- 2<sup>e</sup>, L. Willote (17" de retard), Brussels Swimming Club.

## Finale

- 1<sup>er</sup>, Semorille (12" de retard), Genoa Cricket and Football-Club, 1'12".
- 2<sup>e</sup>, Vialatte (13" de retard), Union Sportive de Villefranche.
- 3<sup>e</sup>, A. Willote (21" de retard), Brussels Swimming-Club.

## 200 mètres à la brasse (5 partants)

- 1<sup>er</sup>, Mariani (7" de retard), Sport-Club Italia, Milan.
- 2<sup>e</sup>, Weckesser (27" de retard), Brussels Swimming-Club.
- 3<sup>e</sup>, Ch. Rademaekers (18" de retard), Brussels Swimming-Club.
- 4<sup>e</sup>, De Sigaldi (0" de retard), Herculis de Monaco.

## 400 mètres handicap, nage libre (8 partants)

- 1<sup>er</sup>, Pletinx (1'40" de retard), Swimming-Club de Bruxelles, 6'.
- 2<sup>e</sup>, Bonelli (1'30" de retard), Herculis de Monaco, à 2 longueurs.
- 3<sup>e</sup>, Dedieu (1'2" de retard), Chevalier Roze Sports, Marseille, à 20 mètres.

## 100 mètres sur le dos (7 partants)

- 1<sup>er</sup>, Eggmann (7" de retard), Cercle des Nageurs de Lyon, 1'23" 4/5.
- 2<sup>e</sup>, Rademaekers Ch. (6" de retard), Brussels Swimming Club.
- 3<sup>e</sup>, Weckesser (14" de retard), Brussels Swimming-Club.

## 800 mètres nage libre (8 partants)

- 1<sup>er</sup>, Bayardo (1'50" de retard), Genoa Cricket and Football-Club, 12'02".
- 2<sup>e</sup>, Drigny (0" de retard), Sporting-Club Universitaire.
- 3<sup>e</sup>, Degoin (1'55" retard), Sporting-Club Universitaire.

## 500 mètres (5 nageurs)

- 1<sup>er</sup>, Swimming-Club de Bruxelles (L. Willote, Pletinx, A. Willote, J. Rademaekers, Weckesser).

2<sup>e</sup>, Sporting-Club Universitaire, Paris (Vasseur, Roldes, Vielledent, Winzimer, Decoin).

3<sup>e</sup>, Equipe de la Côte d'Azur (Bréard, Moutier, Malausséna, Bonelli, Vialatte).

## Concours de plongeurs de 5 mètres

1<sup>er</sup>, Sauvage, Swimming-Club de Bruxelles, champion de Belgique.

2<sup>e</sup>, Arnaud, Gymnaste-Club de Nice.

3<sup>e</sup>, Andrieu, Swimming-Club de Bruxelles.

Hors concours : Elda Fatma, Nettuno, Milan.

## Concours de plongeurs de 10 mètres

1<sup>er</sup>, Sauvage, Brussels Swimming-Club.

2<sup>e</sup>, Tournier, Cercle des Nageurs de Lyon.

## Matches de water-polo

1<sup>er</sup> match. — Brussels Swimming-Club bat Sporting-Club Universitaire de France par 3 buts (Pletinx, Rademaekers, Willote), à 1 but (Paul Vasseur).

2<sup>e</sup> match. — Equipe de la Côte d'Azur bat Genoa Cricket and Football-Club, par 3 buts (Destefani 2, Bonelli 1), à 2 buts (Rossi et Semorille).

Après la réunion eut lieu un banquet auquel assistaient les organisateurs et les représentants de la presse ainsi que M<sup>lle</sup> Elda Fatma.

Dimanche s'est terminé le concours de tir organisé par le Comité de la Saint-Roman.

Pendant toute la journée, une grande animation a régné au stand, où d'excellents tireurs se disputaient les premières places.

M. Imbert, directeur du tir, et ses collaborateurs de la Commission se sont acquittés jusqu'au bout de leur tâche avec leur habituel dévouement.

Voici les principaux résultats du concours :

Carabine (série illimitée) : 1<sup>er</sup> prix, M. Passini, 62 points ; 2<sup>e</sup> prix, M. Fiori, 62 points ; 3<sup>e</sup> prix, M. Delrue, 61 points.

Prix des Dames : M<sup>lle</sup> Joséphine Bonafède.

Pistolet : 1<sup>er</sup> prix, M. Capisano, 142 points ; 2<sup>e</sup> prix, M. Colombe, 140 points.

\* \*

Le Comité des Fêtes de la Saint-Roman a eu l'heureuse idée d'organiser un bal à l'occasion de la fête de l'Assomption.

L'excellente Société a été récompensée de son initiative par un plein succès. Les danseurs ont été très nombreux et la réunion des plus gracieusement animée.

La Société l'Étoile a organisé, dimanche dernier, sous le patronage du Comité des Fêtes, une belle épreuve cycliste dite du Tour des deux Corniches qui, favorisée par un temps idéal et admirablement organisée sous la direction des deux vice-présidents de la Société, MM. Vatrican et Imbert, a réuni les meilleurs coureurs de la région.

Elle a malheureusement été attristée par un accident dont les suites ont été mortelles. L'excellent coureur Minuti, engagé sous les couleurs du Nice Sports, a dérapé sur une plaque d'égouts, et a été violemment projeté contre un mur. Transporté immédiatement à l'hôpital de Monaco, il y a succombé peu de temps après, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

Le départ a été donné à 3 heures exactement, sur la place Sainte-Dévote. Les avenues de la Principauté, complètement dégagées, ont permis aux coureurs de donner de la vitesse. Les concurrents ont traversé Saint-Roman, gagné Roquebrune, la Turbie, ont passé au contrôle de Nice et sont arrivés, au nombre de 43 sur 66 partants, devant les tribunes dressées en face du Musée Océanographique. Un public élégant applaudit à la vaillance des champions.

Voici les noms des premiers du classement général :

1<sup>er</sup>, Novo Jean (Gambetta-Club, Nice), en 1 h. 45' 13".

2<sup>e</sup>, Artaud (Gambetta-Club, Nice), à 3 longueurs.

3<sup>e</sup>, Negro Em. (Gambetta-Club), à 4 longueurs.

Voici, d'autre part, les noms des premiers de chaque catégorie :

1<sup>re</sup> catégorie : Novo Jean.

2<sup>e</sup> — Müller (C. C. N.).

3<sup>e</sup> — Devalle (S. A. B.).

Le Challenge Eugène Marquet a été gagné définitivement, après trois victoires consécutives, par le Gambetta-Club de Nice.

## LA VIE ARTISTIQUE

### MASSENET

Le musicien le plus populaire de ce temps, l'exquis compositeur qui versa des torrents de mélodie sur le monde et promena triomphalement le drapeau de l'art français dans toutes les contrées de l'univers connu, le divin chantre de la femme, le souverain charmeur, Massenet, vient de quitter subitement notre globe terraqué pour aller, par de là les espaces infinis, rejoindre, dans le paradis des élus, les maîtres harmonieux de la poésie et de la musique.

Le sort, qui le favorisa sans cesse particulièrement et lui accorda une vie de bonheur et de succès, épargna à Massenet les tortures de la souffrance et les terrifiantes angoisses de l'heure suprême. Un jour de ce déplorable été, le sourire se figea sur ses lèvres spirituelles, la vivacité du regard s'éteignit, l'œil se voila, le cœur cessa de battre doucement et ce fut tout. Preuve qu'il y a une justice. Car Massenet, si grand et si bon, ne méritait pas de finir dans les tristesses de l'agonie lamentable. Comme du rossignol on peut dire de l'auteur de *Werther* : il chanta, il charma et il disparut.

Né quelque clair matin, alors que tout est espoir, joie et parfum dans la nature rajeunie, Quand l'eau vive au soleil se change en pierreries, Quand la grisette assise, une aiguille à la main, Soupire et de côté regardant le chemin, Voudrait aller cueillir des fleurs au lieu de coudre, Quand les nids font l'amour, quand le pommier se poudre Pour le printemps ainsi qu'un marquis pour le bal...

Massenet bénéficia d'une existence sans heurts. A peine sorti de la villa Médicis, où il passa de délicieuses années dans un labeur acharné, le jeune musicien s'imposa à l'attention par des œuvres portant l'empreinte d'une originale et forte personnalité. Dès ce moment, l'artiste avait sa manière. Travailleur extraordinaire, bien avant la blême apparition de l'aube, Massenet s'asseyait à la petite table, qu'il devait célébrer dans *Manon*, et ne cessait de mettre en notes les rêveries de sa pensée, les épanchements passionnés de son cœur, les grâces fleuries de sa sensibilité, matinée de sensualité et de nervosité, jusqu'au moment où l'éveil de la domesticité et les bruits familiers de la maison, troublant sa solitude, le rappelaient brutalement à l'injurieuse réalité. Alors, sa tâche coutumière accomplie, il répondait aux lettres, tombées chez lui en avalanche, s'efforçait d'être utile, cherchant à plaire à chacun, épandant sur tous, infimes et puissants, cette amabilité inlassable et charmante dont certaines personnes d'une indulgence contestable ne se fatiguèrent pas de lui faire un grief. Chose curieuse, en dépit de tout ce qu'on put dire et ressasser au sujet de son amabilité légendaire, Massenet ne varia jamais. Bon il était, bon il resta. Il ignore l'envie, n'ayant d'ailleurs rien à envier à qui que se soit, et ce que l'on est convenu d'appeler « la rosserie » lui demeura étranger.

Dans le petit monde de la musique, qui passe pour adoucir les mœurs cependant, et où l'on se déchire à belles dents, Massenet, adulé et fêté, en possession d'une renommée universelle, s'ingéniait à rendre service aux débutants, les réconfortant par d'excellentes paroles, leur donnant l'appui de ses conseils, évitant avec un soin jaloux de froisser leur susceptibilité, et, à l'encontre de ces musicastres grincheux, crevant de prétention et

ne perdant pas une occasion de formuler des critiques désobligeantes, il leur prodiguait ses meilleurs encouragements, exaltant avec un juvénile enthousiasme les douceurs du travail, s'y prenant de la plus délicate façon pour leur faire partager sa foi en la sainteté de l'art, pour leur inspirer confiance en eux-mêmes et pour les encourager à ne point désespérer de l'avenir. Chez Massenet, l'homme était délicieux. Sans morgue d'aucune sorte, plein d'urbanité et d'esprit — de cet esprit joli, chatoyant, vif, primesautier, à la fois d'une finesse extrême et d'une drôlerie tumultueuse et fantasque, ne haïssant pas les verdeurs de la gauloiserie, avec des soubresauts poétiques et des retours de sentiment d'un caprice surprenant d'imprévu — Massenet était un causeur adorable. Mais ce digne successeur de Gounod n'était pas seulement un charmeur musical, il avait le don d'attirer à lui toutes les sympathies. On l'aimait pour la grâce de son intimité, pour tout ce qu'on sentait en lui de foncière bienveillance, d'élégante aisance dans l'échange des relations sociales et pour ce je ne sais quoi de personnel, d'enveloppant et de supérieur qui se dégageait de son être toujours en mouvement et d'une pétulance de vie inouïe. A la vérité, la disparition d'une semblable nature d'élite est une perte irréparable pour les très nombreux amis qui chérissaient Massenet d'une dilection spéciale. Au reste, quand un mortel de sève aussi choisie, quand un pareil brave homme succombe, la collectivité humaine est appauvrie et le groupe des honnêtes gens est gravement atteint.

Dans notre désir de donner une idée malheureusement imparfaite de tout le bien que nous pensons de la personne de l'admirable artiste, orgueil de l'art français, nous n'avons pas encore parlé de l'étonnant, fécond et inspiré musicien qu'était Massenet.

Qu'en dire à présent ? Qui ne connaît *Werther*, *Manon*, *le Jongleur de Notre-Dame*, ces trois chefs d'œuvre du maître ? Les représentations de ces ouvrages de belle inspiration sont si fréquentes qu'il n'est pas besoin d'insister sur leurs mérites respectifs. Qui, à l'heure actuelle, ignore que Massenet enrichit le répertoire des scènes lyriques de *la Grande Tante*, de *Don César de Bazan*, du *Roi de Lahore*, d'*Hérodiade*, du *Cid*, d'*Esclarmonde*, de *Thaïs*, du *Portrait de Manon*, du *Magé*, de *Sapho*, de *la Navarraise*, du *Carillon*, de *Cendrillon*, de *Griselidis*, de *Chérubin*, d'*Ariane*, de *Bacchus*, de *Thérèse*, de *Don Quichotte*, de *Roma* et le répertoire des concerts des oratorios : *Marie-Magdeleine*, *Eve*, *la Vierge*, de la musique écrite pour *les Erinnyes*, des *Scènes hongroises*, des *Scènes pittoresques*, de l'ouverture de *Phèdre*, etc., etc., sans oublier *les Poèmes d'Avril*, *les Poèmes du Souvenir*, *les Chants intimes*, recueils de mélodies ravissantes, entre tous chers aux jeunes filles. Qui oserait même avouer aujourd'hui, après tout ce qui vient d'être publié sur Massenet, ne pas savoir que l'illustre musicien laisse trois partitions entièrement achevées : *Panurge*, *Amadis*, *Cléopâtre* et deux compositions pour piano et chant : une *Suite théâtrale* et une *Suite parnassienne*.

Dans de précédents articles, ici même, nous avons tenté et à plusieurs reprises, de donner une idée de l'œuvre de Massenet, d'en célébrer la supériorité de charme, de caractériser la manière du musicien, d'en mettre en relief la haute originalité et de montrer quelle influence Massenet exerça sur les compositeurs français et étrangers (sur les italiens notamment). Est-il utile de répéter une fois de plus ce que chacun sait ? Le certain, c'est que Massenet fut une haute personnalité artistique, d'une vaste intelligence. Il appartient à la grande lignée des musiciens magnifiquement inspirés qui reçurent du ciel les dons les plus rares. Après Gounod, Massenet a maintenu la belle tradition française de clarté, d'élégance et de goût, n'embrumant jamais son inspiration, ne cherchant pas dans la recherche de la

difficulté technique des succès de médiocre aloi, se contentant d'exprimer l'amour et la tendresse avec les raffinements, les subtilités, les grâces et les trouvailles du plus brillant et du plus sûr des talents. Aucun musicien n'a mis aux pieds de la femme autant de fleurs mélodiques que Massenet.

Dans la vierge, dans la princesse, dans la bourgeoise, dans la courtisane, il ne voyait que la femme, uniquement la femme ; pour elle il accumulait des trésors de mélodie et d'harmonie ; en son honneur il brûlait ses plus précieux encens. Aussi comme les femmes aimaient Massenet ! Ah ! elles ne furent pas ingrates vis-à-vis de l'artiste qui les chanta si superbement. Dès qu'elles entendaient une phrase de leur musicien préféré, elles se pâmaient en mesure...

Si Massenet connut les ivresses de la gloire, les griseries de la popularité, on ne lui épargna pas les petites méchancetés. Tablant sur sa nervosité excessive, l'envie chercha toujours à gâter son bonheur trop persistant à ses yeux. On critiqua Massenet à plume que veux-tu, on fit l'impossible pour dégoûter le public de ses œuvres, on le ravalait, on le piétina... Rien n'y fit. L'envie en fut pour ses frais. Le talent triompha du dénigrement. Et l'adoration de Massenet ne subit pas d'éclipse. Aujourd'hui que la terre recouvre la dépouille mortelle de Massenet, que les bruits de la terre ne troublent plus le sommeil de ce formidable travailleur, comme elles paraissent mesquines et inutiles ces attaques contre un maître authentique dont l'œuvre illumine l'art français et resplendit sur le monde !

Maintenant que la lyre d'or échappe à la main défaillante de Massenet, qui va la ramasser et en tirer des sons harmonieux ? Qui va prendre la place de l'incomparable charmeur ? Dans l'ignorance où nous sommes des arrêts de l'avenir, nous souhaitons ardemment que celui-là vaille l'homme bon entre les bons, le musicien merveilleux et miraculeusement doué devant lequel nous nous découvrons respectueusement et dououreusement.

ANDRÉ CORNEAU.

## VARIÉTÉS

### Les Tableaux de la Cathédrale de Monaco peints par Louis Bréa.

(Suite — Voir numéro du 2 juillet 1912.)

Le sujet douloureux occupant le centre de l'étagage supérieur dans les retables est très fréquemment flanqué, à droite et à gauche, des deux personnages de la Salutation angélique qu'il sépare, l'ange et la Vierge. Cette tradition se constate dans les retables de Bonson (saint Jean-Baptiste), de Lucéram (saint Michel, saint Claude et retable incomplet présentant saint Barthélemy et saint Jean-Baptiste), Roquebillière, Sospel (Vierge Immaculée). Louis Bréa s'y était conformé pour la partie aujourd'hui perdue qui surmontait le retable de sainte Catherine de Sienne à Taggia. Antoine Bréa le fit également à Dianoborello. A Fréjus, Jacques Durandi, qui était un précurseur par rapport aux Bréa, avait représenté les deux personnages de cette scène côte à côte, à droite de la Crucifixion. L'usage établi au quinzième siècle persista longtemps : Antoine Manchello y fut encore fidèle en 1565, lorsqu'il peignit pour le grand autel de Menton le retable de saint Michel. De même, l'auteur du retable de sainte Devote, commandé pour l'église de Monaco par Elisabeth Grimaldi, aux environs de 1560-1570.

L'ange et la Vierge se présentent ici dans l'attitude presque constante. Ils sont tous deux agenouillés l'un au-devant de l'autre, la Vierge, à côté d'un pupitre sur lequel elle a posé son livre d'heures. Le décor est tout aussi habituel. C'est dans une pièce de la maison de la Vierge que la

scène se passe ; l'ange vient d'entrer par la porte qui est derrière lui ; une petite fenêtre est percée dans la paroi entre lui et la Vierge ; celle-ci tourne le dos à la porte de sa chambre. Attitude et décor étaient alors imposés par les représentations des mystères, ainsi qu'un auteur récent, M. Émile Mâle, l'a bien démontré. L'artiste qui voulait peindre l'Annonciation se contentait bien souvent de suivre la tradition. Dans le tableau de Monaco, l'ange aux ailes blanches, ombrées aux extrémités, est pieds nus ; il est vêtu d'une dalmatique d'un rouge vif. De la main gauche il tient un phylactère portant la salutation : AVE GRA[TIA] PLENA [D]OMINVS tecum. Autour de son nimbe est une autre inscription, qui reproduit encore quelques-unes des ses paroles :

SPIRITVS· SANCTVS· SUPERVENIET IN te

La Vierge, la tête inclinée et les bras croisés sur la poitrine en signe de soumission au destin que Dieu lui prépare, a son costume tellement réglementaire (manteau rouge et robe bleue) qu'il ne serait guère utile de le signaler. Ses cheveux blonds s'épanouissent sur ses épaules. De même que pour l'ange, son nimbe est cerclé des mots qu'elle prononça :

ECCE ANCILA DÑI FIAT MIHI SECVNDVM VERBVM tuum.

Dans le compartiment situé derrière la Vierge est un sujet qu'on n'avait pas compris jusqu'ici. J'ai déjà noté qu'on y avait reconnu la Vierge Marie portant Jésus et saint Jean-Baptiste, et j'ai dit que c'était au contraire sainte Anne portant sur son bras gauche la Vierge sa fille, vêtue comme dans l'Annonciation et lisant dans un livre, et sur son bras droit l'Enfant Jésus nu. Sainte Anne enveloppée dans un manteau vert qui dissimule mal sa robe rouge, regarde avec une tendresse un peu sévère l'Enfant qui tend les bras vers sa mère, inattentive à son geste. La représentation de ces trois personnages ainsi groupés n'était pas une chose absolument inconnue dans la région provençalo-génoise : Jacques Durandi, l'auteur du retable de sainte Marguerite commandé par le bénéficiaire Antoine Bonnet pour la cathédrale de Fréjus, l'avait donnée, mais d'une façon un peu différente : sainte Anne porte la Vierge qui soutient elle-même l'Enfant dans ses bras. Ailleurs, vers la même époque, on montrait sainte Anne écartant son manteau pour laisser voir dans son sein la Vierge tenant l'Enfant. Tout cela provenait du culte particulier que l'on commençait à avoir pour la femme de Joachim, culte lié au dogme de l'Immaculée-Conception de la Vierge auquel la catholicité se ralliait : sainte Anne, prédestinée à donner naissance à Marie, et celle-ci à être la mère du Christ, devait avoir été affranchie comme sa fille du joug du péché, même originel. Les trois personnes, sur lesquelles le démon n'avait pas eu de prise, étaient donc réunies dans une même dévotion.

La figure qui constitue le vis-à-vis du groupe de sainte Anne est celle du Précurseur. Jean-Baptiste représenté à mi-corps et de trois quarts, n'est pas vêtu de la robe en poils de chameau, qui l'habille ordinairement ; c'est une robe d'étoffe retenue sur les reins par une ceinture et qui, ouverte sur la poitrine, montre sa doublure blanche. Un grand manteau rouge clair se drapé par dessus. Le saint incline la tête comme la plupart des personnages de ce retable ; un nimbe composé seulement de cercles pointillés et décoré d'une arcature l'entoure ; sa main droite porte l'Agneau pascal couché sur un livre ; la gauche, qui fait le geste d'indiquer l'Agneau, porte une banderole, dont les plis se déroulent derrière la tête. On y lit les mots bien connus :

ECCE AGNUS DEI qui tollit peccata mundi

Les petits personnages qui composent les deux bandes latérales retiendront moins longtemps l'attention. La pensée qui a dicté leur choix se laisse deviner pour quelque-uns, mais pour d'au-

tres elle nous échappe complètement. Ainsi on s'explique fort bien la présence de sainte Dévote patronne de Monaco ; son culte, qui remontait certainement aux toutes premières époques du moyen âge, s'était localisé dans une chapelle à l'extrémité du ravin des Gaumates desservie au quinzième siècle par les religieux de Saint-Pons ; il est encore extrêmement populaire aujourd'hui dans la Principauté. On peut aussi trouver dans l'affection que l'on avait pour tout ce qui touchait à l'ordre de saint François la raison de sainte Claire ; sainte Barbe, qui protégeait contre le feu du ciel, se justifie dans un pays où les orages sont violents ; saint Blaise, patron des pâturages, pouvait être vénéré particulièrement dans une région qui, en dehors de ce que lui fournissait la mer, vivait surtout de l'élevage des troupeaux ; on sait enfin que sainte Marguerite et saint Bernard étaient l'objet d'un culte particulier dans le voisinage de Monaco, notamment à Lucéram. Mais pourquoi sainte Brigitte et sainte Cécile ? A la fin du quinzième siècle et au début du seizième, les Monégasques, en dehors de leur église Saint-Nicolas, du prieuré de Sainte-Dévote et de l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste au Palais, possédaient sur leurs territoires des chapelles dédiées à la Vierge, à saint Martin, à saint Julien ; dans l'église même de Saint-Nicolas, la Vierge, sainte Catherine, saint Antoine, saint Maur et saint Sébastien avaient des autels. Pourquoi les saints que je viens de citer, n'ont-ils pas eu leur souvenir rappelé sur le retable qui devait faire le plus bel ornement de l'église paroissiale ? Il est impossible de le savoir.

(A suivre.)

L.-H. LABANDE.

## SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le vendredi 20 septembre 1912, à 2 heures de l'après-midi, 21, rue de Londres, à Paris.

### ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;  
Lecture des rapports des Commissaires ;  
Approbation des comptes, fixation du dividende et répartition du compte de Profits et Pertes ;  
Nomination d'un Administrateur ;  
Nomination des Commissaires.

Le Conseil d'Administration.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier, en date du vingt-trois juillet mil neuf cent douze, enregistré, la nommée BRIGHTON (EDITH), née le 12 avril 1882 à Washington (États-Unis), s'étant dite « Spalding », sans profession, ayant résidé à l'Hôtel de Paris, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assignée à comparaître le jeudi douze septembre mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'escroquerie, délit prévu et puni par l'article 403 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,  
PAUL DE VILLENEUVE.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier, en date du huit août mil neuf cent douze, enregistré, le nommé ERMO-LAEFF (JEAN) ou se disant tel, né à Tule (Russie) en 1842, rentier, ayant résidé à Monte Carlo (Principauté de Monaco) à l'Hôtel de Paris, actuellement sans domi-

cile ni résidence connus, a été assignée à comparaître le jeudi douze septembre mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, délit prévu et puni par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,  
PAUL DE VILLENEUVE.

Étude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit Juillet mil neuf cent douze, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le deux Août mil neuf cent douze, volume 123, n<sup>o</sup> 13, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté ;

M. GEORGES ROLFO, hôtelier et M<sup>me</sup> MARIE-ANNETTE GIACCONE, son épouse, demeurant ensemble à Monte Carlo (Principauté de Monaco), rue du Portier, hôtel Terminus et Cosmopolitain, ont acquis, indivisément entre eux :

De M. JOSEPH GIOAN, propriétaire-rentier et M<sup>me</sup> CAROLINE MIRONET, son épouse, demeurant ensemble à Nice, quartier de Saint-Philippe, chemin de Saint-Pierre-de-Félic, villa Ma Retraite ;

Une propriété située à Monte Carlo (Principauté de Monaco), lieu dit le Portier, dénommée *Hôtel Café-Restaurant Terminus et Cosmopolitain*, consistant en une maison avec parterre l'entourant, élevée sur caves, d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages sur une partie et de trois étages sur l'autre partie, le tout d'une superficie de mille quarante-neuf mètres carrés vingt et un décimètres carrés, porté au plan cadastral sous les numéros 210, 212, 213 et 215 de la section D, tenant : du midi, partie à un chemin public et partie à un terrain appartenant au Domaine ou à la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; et de tous autres côtés au boulevard des Bas-Moulins.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent cinquante mille francs, ci : 450.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt Août mil neuf cent douze.

Pour extrait :  
(Signé) Alex. EYMIN.

Agence DEFRESSINE,  
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion.)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 8 août 1912, enregistré, M. ANTOINE MAGAGNOSC, commerçant, demeurant à Monaco, a acquis tous les droits de son ancien associé M. EMMA-NUEL AUDOLI, commerçant, demeurant également à Monaco, dans la Société en nom collectif ayant existé entre eux, dissoute ainsi qu'il a déjà été publié.

Les créanciers personnels de M. Audoli sont avisés, conformément à la loi, qu'ils ont à se faire connaître dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente, à M. Defressine, liquidateur de la Société dissoute, sous peine de forclusion.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.